



N°2020/139
du 02 décembre 2020

DELIBERATION

portant création du marché municipal de Païta

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2019-153 du 23 décembre 2019 autorisant le maire à signer un marché public relatif aux travaux de réalisation du marché municipal de Païta,
- La commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée dans sa séance du 18 novembre 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Il est créé un marché municipal dont le règlement intérieur et les titres d'occupation seront fixés par arrêtés du maire.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, affichée à la porte de la mairie et dans l'enceinte du marché municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 03 DEC. 2020
- de la notification effectuée le 04 DEC. 2020
- de la publication effectuée le 04 DEC. 2020

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MAURON



LE MAIRE

Willy GATUHAU

(This section contains numerous handwritten signatures of the council members, some of which are crossed out with large scribbles.)

POUR AMPLIATION
Païta, le 04 DEC. 2020

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG 1
- SGA 2
- Trésorier de la province sud..... 1
- Service des finances 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LEGALITÉ